

PREMIERE PARTIE : La consommation

- 1.1 - Préciser de quelle consommation il est question dans les annexes 1 et 2.
Il s'agit de la consommation des ménages en produits manufacturés /2
- 1.2 - Indiquer ce que les ménages font de leurs revenus lorsqu'ils ne consomment pas.
Ils épargnent /2
- 1.3 - Quelle a été la tendance de la consommation des ménages de juin 97 à juin 98 ?
Justifier votre réponse.
La consommation des ménages en produits manufacturés a augmenté sur un an de 8,3 % (accepter 5,5 % en cas de lecture du graphique)
⇒ Refuser 0,2 % (augmentation sur un mois seulement) /2
- 1.4 - Donner une cause possible de cette évolution.
Accepter toute réponse cohérente.
Ex. : meilleure confiance en l'avenir, revalorisations salariales liées à la reprise de la croissance, décrue du chômage... /2
- 1.5 - Que signifie le chiffre 61,79 sur le graphique ?
Il correspond à la consommation des ménages en milliards de francs pour les produits manufacturés pour le mois de juin 98. /2
(1/2 pt par élément de réponse)

DEUXIEME PARTIE : L'organisation judiciaire

- 2.1 - Quels sont les litiges réglés par l'ensemble des juridictions civiles ?
Les litiges entre particuliers /2
- 2.2 - Quel est le rôle des juridictions pénales ?
Elles sont chargées de punir les infractions à la loi. /2
- 2.3 - Indiquer vers quel tribunal doit s'adresser Madame GABY qui souhaite obtenir de son employeur le versement de trois mois de salaires impayés. Justifier votre réponse.
Mme GABY doit s'adresser au conseil des prud'hommes qui est compétent pour les litiges nés à l'occasion du contrat de travail. /3
- 2.4 - Expliquer ce qu'un citoyen peut faire lorsqu'il n'est pas satisfait d'un jugement rendu par une juridiction du premier degré.
Ce citoyen peut faire appel de ce jugement devant la cour d'appel qui réexamine l'affaire. /2
- 2.5 - Citer le nom de la juridiction qui vérifie que le droit a bien été appliqué par les tribunaux.
Il s'agit de la Cour de Cassation. /1

TROISIEME PARTIE : L'inflation

- 3.1 - Définir la notion d'inflation.
L'inflation est une hausse des prix généralisée et prolongée. /2
- 3.2 - Identifier le niveau d'inflation annuel de l'union Européenne en juin 1998 : **1,6 %** /1
- 3.3 - Situer la place et le taux de la France par rapport aux autres pays Européens représentés sur ce graphique.
La France obtient 1,1 %, soit la deuxième place derrière l'Allemagne (seulement 0,1 % d'écart entre elles). Elle obtient donc un très bon résultat ce qui est très bénéfique à son économie. // (1/2 pt pour 1,1% (1/2 pt pour place)
- 3.4 - Expliquer les conséquences possibles de cette situation de l'inflation sur la santé du commerce extérieur français.
Résultat bénéfique pour le commerce extérieur puisque les prix des biens et services français augmentent peu, moins que dans les autres pays, ce qui devrait maintenir les exportations à un niveau satisfaisant
⇒ sauf *crise grave dans des pays acheteurs - ne pas attendre cette remarque du candidat.* /2
- 3.5 - Définir la notion de pouvoir d'achat.
Il s'agit de la quantité de biens et de services que l'on peut acquérir à partir des revenus, « ce qu'on peut acheter avec ce qu'on a ». /2
- 3.6 - Expliquer les conséquences possibles de cette situation sur le pouvoir d'achat des consommateurs français.
Le pouvoir d'achat des français peut se maintenir; en effet, les prix des produits et services les plus consommés augmentent très faiblement. /2

QUATRIEME PARTIE : La durée du travail

- 4.1 - Citer la durée légale du travail en France à ce jour : **39 h** /2
- 4.2 - Citer la future durée obligatoire à partir de 2002 : **35 h** /2
- 4.3 - Expliquer pourquoi le gouvernement a pris cette décision.
Le gouvernement souhaite que cette réduction du temps de travail crée des embauches et permette de faire diminuer le nombre de demandeurs d'emplois. /2
- 4.4 - Indiquer, d'après vos connaissances, les conséquences positives pour les salariés et pour les employeurs.
Employeurs ⇒ plus de flexibilité Salariés ⇒ plus de temps libre /2
- 4.5 - Identifier les conséquences négatives possibles pour les employeurs puis pour les salariés.
Employeurs ⇒ augmentation du coût du travail
Salariés ⇒ modérations salariales /2